

jouer de la vie comme elle y a droit et, chacun selon ses aptitudes, de suivre des cours de formation. Nous devons donc faire en sorte que tous les Canadiens puissent recevoir une instruction suffisante. Je me permets de rappeler en passant que j'ai vu l'an dernier dans des journaux des dessins destinés à louer le Canada de ce qu'enfin il assurait l'instruction à sa population adulte, et cela gratuitement, il va sans dire. Quand j'ai vu ces dessins dans les journaux, je me suis dit qu'il est honteux d'essayer de prétendre que nous sommes bien progressistes en donnant à nos adultes une instruction que nous aurions dû leur donner quand ils étaient jeunes. C'est avant l'âge de vingt ans qu'ils auraient dû recevoir leur instruction, et c'est à ce moment là que la nation a failli à son devoir. Et voici que nous essayons de réparer notre erreur. Nous ne devrions certainement pas nous en vanter. Nous nous enorgueillissons de donner à des adultes de quarante ou cinquante ans une instruction qu'ils auraient dû recevoir longtemps auparavant. J'espère que le comité s'occupera sérieusement de la question de l'instruction.

Je vais maintenant parler de la question des pensions de vieillesse. Je me propose d'examiner cette question lorsque nous serons saisis des crédits de pensions de vieillesse. Même si je me propose de consacrer quelques instants seulement à l'analyse de ce problème, j'ai l'impression qu'on ne saurait trop faire pour le signaler à l'attention du comité qui doit être institué.

Voici cent jeunes Canadiens de vingt-cinq ans, robustes, bien portants et pleins d'espoir. Quarante ans plus tard, trente-six sont morts, un—un seul—est à l'aise, quatre vivent bien, cinq exercent un emploi rétribué, et cinquante-quatre sont entièrement à la charge de parents ou d'amis. Autrement dit, la statistique que j'ai pu me procurer démontre que, sur cent personnes au pays, plus de cinquante auront le destin peu enviable d'être réduites à la mendicité. Cela fait comprendre le sort de plusieurs de nos jeunes gens. Je me permettrai de lire un éditorial paru dans l'*Edmonton Bulletin* du 12 mars 1942. Le *Bulletin*, quotidien d'Alberta, est l'un des journaux les plus progressistes, sinon le plus progressiste des journaux de l'Alberta, et il n'a jamais perdu une occasion de défendre la cause de nos vieillards. Voici quelques phrases empruntées à l'éditorial en cause :

Le Canada a négligé la question qui réclame entre toutes l'attention la plus bienveillante. Les Canadiens retardent sur tous les autres membres du commonwealth des nations britanniques aussi bien que sur les Etats-Unis en ce qui concerne la sécurité et la justice sociales qu'il convient d'assurer à nos pionniers âgés, vénérables et réduits à la misère.

L'article continue :

A cette session parlementaire...

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que ces lignes furent écrites au début de la dernière session.

... nous devons ajouter à l'assurance-chômage déjà en vigueur, d'autres mesures telles que l'assurance-maladie et une allocation de retraite suffisante qui procureront une somme mensuelle d'au moins trente dollars à nos vieillards de soixante ans, sans les soumettre à la cruauté et à l'injustice des règlements actuels.

Le dernier alinéa rapporte ce qui suit :

La question d'argent ne se pose pas, car les nécessités de la guerre ont heureusement mis un terme aux méthodes surannées de la finance orthodoxe.

Je suis d'avis que nous devrions verser une pension à tout sexagénaire privé des ressources propres à assurer un niveau de vie convenable. Je soutiens en outre qu'on devrait accorder une pension à nos femmes, aux mères du pays, dès qu'elles atteignent l'âge de 55 ans. Et si je me montre partial pour elles, c'est que je considère qu'une femme qui atteint cet âge et qui a élevé une famille mérite d'être indemnisée par l'Etat. Elle mérite elle aussi de participer au patrimoine dont une partie doit échoir à chaque citoyen. A moins de veiller au bien-être des mères, nous verrons se reproduire les conditions dont il a été question hier soir en cette enceinte lorsqu'on a mentionné que de 1932 à 1935, trente mille mères sont mortes en donnant naissance à un enfant et soixante-dix mille enfants sont morts avant d'atteindre l'âge d'un an. Durant la dernière guerre, le Canada a perdu soixante mille hommes en quatre ans et, de 1932 à 1935 cent trois mille mères et nourrissons ont perdu la vie. Voilà de quoi nous faire réfléchir et nous émouvoir.

On me permettra de lire un passage d'une lettre qui parut dans l'*Edmonton Bulletin*, encore du 12 janvier 1942. Elle est due à la plume d'un homme d'un certain âge qui exprime ses sentiments sur cette question :

J'ai soixante-deux ans et je suis empêché par mon âge et mon défaut de santé de trouver un emploi. Il me faudrait attendre encore huit ans, mais quand j'atteindrai l'âge de soixante-dix ans, je n'aurai plus besoin de pension de vieillesse. Souvent il m'arrive de me demander où trouver mon repas suivant et pour moi autant vaudrait signer mon arrêt de mort qu'aller demander du secours.

Il ajoute :

Combien d'entre nous atteignent l'âge de soixante-dix ans et jouissent de leurs pensions de vieillesse?...

Si elle était accordée à partir de soixante ans, nous pourrions en jouir un peu.

Je suis venu ici en 1900. J'ai travaillé au développement du pays avant qu'Edmonton devienne une ville de quelque importance. Aujourd'hui, cependant, on y trouve difficilement sa vie.